



Avis révisé d'audience publique

Le 17 avril 2023

Réf. 2023-H-3
Révision 2

La CCSN tiendra une audience publique sur la demande de renouvellement du permis d'exploitation du Collège militaire royal pour le réacteur SLOWPOKE-2

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique en avril 2023 afin d'examiner la demande du Collège militaire royal du Canada (CMR) concernant le renouvellement, pour **20 ans**, de son permis d'exploitation d'un réacteur non producteur de puissance pour l'installation SLOWPOKE-2. Celle-ci est située à Kingston (Ontario), sur le territoire traditionnel des peuples Anishinaabeg et Haudenosaunee. **Le présent avis révisé vise à annoncer qu'en raison de la grève possible de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, l'audience publique sera plutôt une audience publique par écrit.**

Le permis actuel autorise le CMR à exploiter son réacteur SLOWPOKE-2 non producteur de puissance jusqu'au 30 juin 2023. Le permis de 20 ans proposé permettrait au CMR de continuer à exploiter le réacteur à des fins d'enseignement et de recherche.

Date : Avril 2023
Lieu : **Audience publique par écrit**

Comme indiqué dans l'[avis d'audience publique](#) publié le 6 juin 2022, la CCSN a offert jusqu'à 15 000 \$ dans le cadre de son [Programme de financement des participants](#) (PFP) pour aider les Nations et communautés autochtones, le public et les autres parties intéressées à examiner la demande du CMR et les documents connexes. La date limite pour soumettre un formulaire de demande d'aide financière dûment rempli à la CCSN était le 12 août 2022. Les renseignements sur la décision à l'égard du PFP sont affichés sur le [site Web de la CCSN](#).

En vertu de l'article 19 des *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier en cause ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles au processus décisionnel de la Commission sont invitées à présenter des commentaires sur la demande du CMR. Les demandes d'intervention devaient être déposées auprès du Greffe de la Commission avant le 14 mars 2023. Deux mémoires ont été reçus et sont accessibles à partir du [site Web de la CCSN](#).

Une formation de la Commission examinera tous les mémoires du CMR et du personnel de la CCSN ainsi que ceux des membres du public. Par la suite, la Commission délibérera et rendra une décision concernant la demande du CMR. Après les délibérations et la décision de la Commission sur la question à l'étude, un compte rendu de décision sera publié sur le site Web de la CCSN, à suretenucleaire.gc.ca, et fourni sur demande.

Tous les documents présentés dans le cadre de l'audience peuvent être téléchargés à partir du [site Web de la CCSN](#) ou obtenus sur demande auprès du Greffe de la Commission.

Pour des renseignements sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou l'installation à l'étude, ou encore pour obtenir des documents, veuillez communiquer avec :

Agente principale du tribunal, Greffe de la Commission
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-858-7651

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca

Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)